



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.5/48/70
29 mars 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
CINQUIÈME COMMISSION
Point 149 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE L'OPÉRATION DES NATIONS UNIES AU MOZAMBIQUE

Lettre datée du 24 mars 1994, adressée au Secrétaire général par le
Chargé d'affaires par intérim de la Mission des États-Unis d'Amérique
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je m'adresse à vous pour vous prier de bien vouloir faire distribuer, au titre du point 149 de l'ordre du jour, le texte de la déclaration des États-Unis d'Amérique ci-jointe, concernant le financement de l'Opération des Nations Unies au Mozambique, en tant que document de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session.

Je saisis également cette occasion pour remercier sincèrement le Secrétariat d'avoir pris les mesures nécessaires pour faire respecter l'esprit et la lettre de la résolution 898 (1994) du Conseil de sécurité, en date du 23 février 1994, concernant l'Opération des Nations Unies au Mozambique. Nous apprécions les efforts que vous déployez à cet égard.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Edward S. WALKER

ANNEXE

Déclaration des États-Unis d'Amérique concernant le budget de
l'Opération des Nations Unies au Mozambique

Les États-Unis d'Amérique constatent avec satisfaction que tant les résolutions du Conseil de sécurité que celles de l'Assemblée générale traduisent l'importance que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies accordent à la maîtrise des coûts afférents à l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ), sans préjudice de la bonne exécution de la mission.

Si nous sommes optimistes quant à l'issue de l'opération menée au Mozambique, il n'en reste pas moins que les prochains mois seront décisifs et mon gouvernement souhaite, à cet égard, que l'ONUMOZ soit en mesure de réagir de façon appropriée rapidement à tout fait nouveau.

Mon gouvernement est d'avis que les responsables de la gestion de l'Opération devraient avoir toute latitude en ce qui concerne les dépenses, dans les limites du présent budget et conformément aux directives contenues dans les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

A notre avis, cette approche n'affaiblit en aucune manière le message clairement énoncé par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, auquel le Gouvernement américain souscrit résolument, concernant la maîtrise des dépenses afférentes à l'ONUMOZ.
